

MOTION : **pour une véritable indépendance de la Justice**

Cette année, le gouvernement a clairement affirmé sa volonté d'imposer sa tutelle sur l'autorité judiciaire. Jusqu'à présent, la culture de la séparation des pouvoirs empêchait l'exécutif de céder de manière aussi grossière à la tentation d'hégémonie.

Aujourd'hui, la moindre manifestation d'indépendance, la moindre retenue dans l'application des nouveaux textes répressifs donne lieu à un véritable déchaînement de la chancellerie, qui n'hésite plus à convoquer des procureurs généraux pour leur reprocher de mauvaises statistiques pénales ou à remettre en cause le principe de la liberté de parole à l'audience.

Pire, même lorsque les décisions judiciaires sont en phase avec la logique d'enfermement fièrement revendiquée par la Garde des sceaux, l'intimidation reste de rigueur et tout est mis en oeuvre pour exploiter médiatiquement des drames. A ce titre le suicide d'un mineur incarcéré à Metz et la descente de l'inspection des services judiciaires pour interroger les magistrats, en pleine nuit, sont emblématiques d'une volonté d'intimidation. et de déstabilisation de l'institution judiciaire.

L'emprise sur l'institution judiciaire se manifeste également par les nouvelles règles budgétaires qui soumettent les juridictions à la pression du chiffre. La RGPP, enjeu de l'année 2009, accentuera cette dépendance financière au travers des restructurations annoncées ou déjà engagées qui, sous couvert de modernisation, programment un recul du service public de la justice.

Enfin, la réforme constitutionnelle n'a pas créé les conditions d'une réelle émancipation du Conseil supérieur de la magistrature qui

reste soumis au fait majoritaire et ne peut donc assurer valablement sa mission de garant de l'indépendance de la justice.

Dans ce contexte de prééminence de l'exécutif, le Syndicat de la magistrature, réuni en congrès, s'engage à poursuivre avec détermination la défense d'une conception moderne d'une justice indépendante, égale pour tous et garante des libertés individuelles.